

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le vingt et un mars deux mil vingt trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGENE – Jean-François POUUMIER

Excusés non représentés : Thierry LANNES

Excusés représentés : Eric LIVET représenté par Christophe BOURDET – Julien BARATAUD représenté par Catherine VIDAL

Absents non excusés : /

Madame Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : le 16 mars 2023

**Délibération n° 04032023
CONTRACTUALISATION 2023-2025 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire présente le tableau de contractualisation 2023-2025 avec le conseil départemental de la Corrèze.

Maitre d'ouvrage	libelle projet	Montant NT du projet	Aide CD	Aide CD (%)	Catégorie d'aide	Catégorie d'aide - libelle	Année	Priorité
CHANTEIX	Construction d'un city-stade	57 000 €	17 100 €	30,00%	4.1	Equipements sportifs- Construction	2 023	2
CHANTEIX	Programme Boite en zinc-Tranche 1 : salle polyvalente	502 000 €	100 400 €	20,00%	5	Projets structurants	2 023	1
CHANTEIX	Programme Boite en zinc-Tranche 2 : salle polyvalente : cuisine sanitaires douches et bar, loge, sanitaires PMR	309 000 €	61 800 €	20,00%	5	Projets structurants	2 024	1
CHANTEIX	Programme Boite en zinc-Tranche 3 : agrandissement de la salle polyvalente	175 000 €	35 000 €	20,00%	5	Projets structurants	2 025	2
CHANTEIX	Programme Boite en zinc : aménagement de l'espace public	100 000 €	25 000 €	25,00%	3.1	AB espaces publics- Aménagements	2 025	1

delib04032023 1/2

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de :

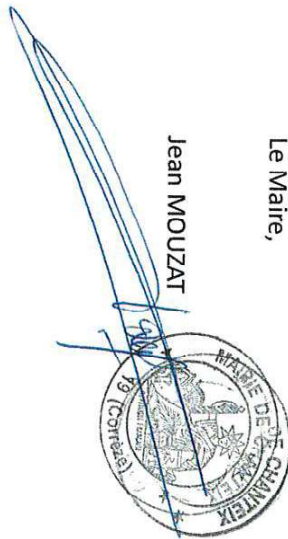
➤ **APPROUVER ET VALIDER** la contractualisation 2023-2025 avec le conseil départemental telle que présentée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de TULLE le
Publication le

Le Maire,

Jean MOUZAT

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jean MOUZAT". Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST CHAMPER" around the top edge and "19 Contre-seing" around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff. The signature is written over the stamp.

delib04032023 2/2